

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 3 août 2020, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil au 253, rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Madame Patricia Dubé (DM-20-089) demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal de 31m², sur un emplacement de 4000m², au lieu de 55m² tel que défini à l'article 11.2.7. du règlement de zonage 2015-03 concernant la superficie minimale au sol des bâtiments. La demande vise la propriété située au 102 chemin du lac Castor.

Au cours de cette assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suite aux commentaires qui lui auront été transmis par le service d'urbanisme.

Dans le contexte de la Covid-19, en remplacement de la procédure habituelle, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, concernant cette demande de dérogation mineure jusqu'au 3 août 2020, 16 h 00, à l'adresse admin@ville.st-fulgence.qc.ca ou par courrier au 253, rue du Saguenay Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0. À l'échéance de ce délai, tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal. Pour toutes informations supplémentaires communiquez avec Louise Gagnon au 418-674-2588 au poste 2302.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 17^{ième} jour du mois de juillet 2020.

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

(Art. 420 CM)

Je, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Fulgence, certifie par les présentes que j'ai affiché et publié sur le site internet de la municipalité ainsi que sur sa page facebook le présent avis public concernant la dérogation mineure DM-20-086 en date du 17 juillet 2020, entre 13 heures et 16 heures.

Donné à Saint-Fulgence (Province de Québec),
Ce 17^{ième} jour du mois de juillet 2020

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier